

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 5 Mars

Le Devoir des Républicains

La grande majorité des républicains, nous en avons le ferme espoir, ne s'associera pas aux tentatives aussi inopportunes que regrettables qui sont faites à cette heure pour rouvrir la crise ministérielle, à l'heure même où, après avoir eu une durée que l'on commençait à trouver longue et pénible, cette crise vient d'être close.

A moins de violer toutes les lois de la logique et du bon sens — nous ne parlons pas de celles du patriotisme — est-il possible de renverser *ab initio* un ministère qui, par sa composition, son désir de conciliation et d'entente entre les diverses nuances de la majorité républicaine, le passé politique de tous ses membres, son programme, offre d'incontestables garanties.

En admettant même que l'on puisse, sur tel ou tel point particulier, formuler des réserves ou des critiques plus ou moins fondées, est-il admissible qu'on méconnaisse à ce point l'intérêt de la République et la volonté du pays ?

Pour notre part, nous ne croyons pas qu'il se rencontrera au Palais-Bourbon une majorité même disparate, même hétérogène, pour faire prévaloir cette politique d'aventure et de casse-cou.

Aussi est-ce avec confiance que nous nous adressons à tous les républicains, pour les conjurer de ne plus jouer à ce point avec l'avenir de la République.

La Chambre des députés, nous le répétons, commettrait la faute la plus grave en ne tenant pas compte des enseignements de ces dernières années. Il ne faut pas se le dissimuler : si la République a fait preuve, dans les assauts qu'elle a eu à subir, d'une remarquable vitalité, de nouvelles et semblables épreuves risqueraient de compromettre son existence et son avenir.

La dictature — l'histoire nous le prouve

et le bon sens l'indique, — la dictature naît toujours ou presque toujours de l'anarchie, de la division des partis, de la déconsidération du pouvoir.

C'est grâce à leur union que les deux grandes fractions du parti républicain triomphèrent du Vingt-Quatre mai, du Seize-Mai, du boulangisme. Elles surent se faire alors de mutuelles concessions.

Faudra-t-il qu'un nouveau danger surgisse à l'horizon pour que la concorde se rétablisse dans les rangs des républicains.

Mais qui dit que cette fois, comme à la veille du deux décembre 1851, il ne serait pas trop tard ?

Ne l'oublions donc pas, les crises ministérielles répétées peuvent donner satisfaction à quelques ambitions individuelles ; elles énervent et irritent le pays.

Encore une fois, pensons au pays, à ses finances, aux réformes qu'il attend, aux périls extérieurs qui l'entourent.

Pensons au pays !

J. QUERCYTAÏN.

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

Voici le texte de la Déclaration ministérielle lue à la Chambre par M. Loubet, président du Conseil, et au Sénat par M. Ricard, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

Messieurs,

Le Cabinet qui se présente devant vous ne se dissimule pas les difficultés de sa tâche. Pour la remplir, votre confiance lui est nécessaire. Il veut, par la netteté de ses déclarations, vous permettre dès la première heure de lui dire s'il peut y compter.

Notre politique aura pour premier objet la défense de toutes les lois, républicaines. Au premier rang de ces lois nous plaçons la loi militaire, loi de patriotisme et d'égalité, et la loi scolaire source de tous les développements de l'esprit national et garantie fondamentale de la liberté des consciences. Nous en poursuivrons la ferme application. Nous demanderons aux fonctionnaires et à tous ceux qui détiennent une

ge et cette ombre qui, même en ce moment, obscurcit ma joie.

— Tu as des devoirs nouveaux maintenant ; ta vie, désormais, n'appartient plus à toi seul, elle est à moi, à nous. Je demande au père un engagement aussi sacré que l'engagement du mari ; je te demande ta parole d'honneur qu'en aucun cas, quelle que soit la provocation de ce Laurotto Mina, tu n'exposeras pas ta vie contre celle de ce misérable.

Antonin recula :
— Ma parole d'honneur ?... quelle que soit la provocation, répéta-t-il.

— Ah ! tu hésites ! s'écria Laura.
Il vit son anxiété profonde, il fit la réflexion rapide qu'une femme peut croire à un tel serment mais qu'en de pareilles circonstances il ne saurait engager un homme.

Il reprit :
— Je n'hésite pas, je te donne la parole que tu me demandes.

— Ah ! merci ! dit-elle.
Et ce fut son tour de lui prendre son front dans ses mains et d'y appuyer un long baiser.

Antonin et Laura se mirent à arranger, pleins de confiance et de joie, le plan de leur nouvelle vie.

Laura aurait souhaité quitter Paris tout de suite mais elle tomba d'accord que leur départ ne devait pas, cette fois, ressembler à une fuite. Ils prendraient donc quatre ou cinq jours, la fin de la semaine, pour régler leurs affaires et préparer leurs trois déménagements. A l'Opéra, il n'y avait pas de dédit à payer, la Linda n'étant, pour ainsi dire, engagée qu'à la représentation.

part de la puissance publique, d'être non seulement de fidèles observateurs du devoir professionnel, mais des serviteurs sincères de l'Etat républicain.

Les rapports de l'Etat et de l'Eglise ont donné lieu à des incidents et à des débats où la complexité des questions posées n'a pas permis peut-être de faire une lumière suffisante. Voici les principes qui nous guideront sur ce point :

Nous ne croyons pas avoir mandat de préparer la séparation des Eglises et de l'Etat ; il n'y a pas dans la Chambre, et nous ne pensons pas qu'il y ait dans le pays, une majorité pour l'accomplir.

Notre devoir est donc de maintenir avec fermeté la législation concordataire. Nous l'appliquerons dans son véritable esprit. Le Concordat assure aux ministres du culte une situation et des droits particuliers, mais en revanche, à quelque degré de la hiérarchie qu'ils appartiennent, il leur impose des obligations rigoureuses. Non seulement ils doivent, comme tous les citoyens, l'obéissance aux lois nationales, mais il leur est imposé, en outre, de se renfermer dans les fonctions de leur ministère et de se tenir absolument à l'écart des discussions et des luttes des partis.

Nous n'hésiterons pas à exiger de tous le respect de ces obligations. Nous croyons avoir en mains les pouvoirs suffisants pour y parvenir. S'il en était autrement, c'est au Parlement que nous demanderions les moyens d'action nécessaires pour résoudre des difficultés sur lesquelles il appartient à la représentation nationale de se prononcer souverainement.

Mais notre tâche ne doit pas se borner à conserver le patrimoine des lois votées et des réformes accomplies. Vous avez depuis le commencement de la législature réalisé des progrès que personne ne saurait contester. Vous avez mené à bien une œuvre importante et difficile en donnant à la France un régime économique qui assure une plus efficace protection de l'agriculture et de l'industrie et la liberté des tarifs, que seul le Parlement peut modifier.

Vous êtes saisis de projets concernant l'amélioration du sort des travailleurs. Nous vous demanderons de discuter notamment ceux qui concernent la réglementation du travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels ; le droit à l'indemnité due aux ouvriers victimes d'un accident dans leur travail ; l'arbitrage dans les différends entre ouvriers et patrons ; la loi sur l'hygiène et la sécurité des ateliers, les caisses d'épargne ; la création d'une caisse nationale des retraites ouvrières ; la réforme du régime des boissons.

Ils partiraient ensuite pour l'Italie, où le comte de Bizeux viendrait peut-être les rejoindre.

Ils passeraient ainsi, de règle, les hivers dans les pays du Midi, Italie, Espagne, Grèce, Egypte, Algérie, et les étés à Saint-Pol-de-Léon.

Ils restèrent à cause, à rêver, jusqu'à sept heures du matin. Puis Antonin laissa Laura pour qu'elle pût prendre un peu de repos dont elle avait grand besoin. Mais il fut convenu qu'il ne reviendrait plus dans cet appartement.

Elle fit promettre à Antonin de venir la rejoindre rue Boudreau, dans l'après-midi. Jusqu'à leur départ, il y réfléchirait chaque jour et y resterait la nuit, ne retournant à son pied-à-terre de garçon que pour s'occuper des détails matériels, fournisseurs et règlements de comptes.

Laura s'endormit vite, toute à l'espérance et toute au bonheur. Antonin, rentré chez lui, s'étendit habillé sur son canapé sans pouvoir se reposer.

Il prévoyait, non sans quelque souci, ce qui allait se passer.

Il avait voulu, par une exécution sommaire, laver sur le champ son offense, pour mettre hors de cause la personne et l'honneur de sa femme. Mais il ne se dissimulait pas qu'il s'était, comme on dit, découvert vis-à-vis de ce Laurotto Mina, et qu'entre eux l'insulte et le conflit n'avaient fait que changer de terrain.

Aussi, lorsqu'à onze heures son domestique vint lui remettre les cartes de Nobillet, le pianiste et de Gressier, le baryton de l'Opéra, cet homme si grave eut quelque chose comme un frisson en donnant ordre de les introduire. Laura avait rai-

Messieurs, la volonté nationale a donné une telle force à la République, que ses adversaires semblent aujourd'hui résignés à l'accepter.

Nous nous réjouissons du mouvement qui, en dehors des calculs intéressés des partis, porte vers elle les masses du suffrage universel et nous nous efforçons par un large esprit de sagesse et de tolérance de donner chaque jour davantage le sentiment que la République est pour tous une garantie de sécurité et de liberté.

Mais les évolutions des partis politiques ne sauraient nous faire abandonner aucun de nos principes.

Pour nous, la République n'est pas seulement une forme de gouvernement, elle représente l'ensemble des institutions nées de la Révolution française ; elle a pour condition d'existence la souveraineté du suffrage universel, toujours plus libre et plus éclairé et l'indépendance absolue de la société civile ; elle a pour but la répartition de plus en plus équitable des charges et des avantages communs, l'élevation progressive de tous à un degré croissant de bien-être matériel et moral.

Messieurs, ce n'est pas seulement pour le parti républicain que nous voulons gouverner ; c'est pour le pays tout entier : mais c'est avec le parti républicain et par lui que nous comptons réaliser ces idées qui forment son patrimoine traditionnel. Nous demandons donc à tous les républicains de s'unir à nous pour cette œuvre ; leurs divisions en compromettraient le développement, leur union en assurera le triomphe et fondera définitivement la paix dans la République et la grandeur de la France dans le monde.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 3 mars

La salle est au grand complet.

La déclaration ministérielle

Un profond silence s'établit lorsqu'on entend M. Floquet dire : « La parole est à M. le président du conseil ».

M. Loubet monte aussitôt à la tribune et d'une voix très claire donne lecture de la déclaration du nouveau cabinet, dont on vient de lire le texte.

Lorsque le président du conseil descend de la tribune, la grande majorité des républicains l'applaudit assez vigoureusement.

La droite et l'extrême gauche restent silencieuses.

M. Rivet ayant demandé à interpeller le gou-

son : la vie avait pour lui maintenant plus de prix que la veille.

Laurette Mina avait choisi ces témoins parce qu'ils avaient assisté, à Saint-Malo, à la scène de Remissy, et qu'ils connaissaient un peu les incidents et les personnes.

Ce fut Nobillet qui prit la parole.

— Monsieur le vicomte, dit-il, nous venons de la part de M. Laurotto Mina. Il assure qu'il aurait été insulté par vous, cette nuit, de la façon la plus grave. Notre premier devoir est de nous rendre auprès de vous afin de vérifier ses dires par les vôtres. Il aurait eu autrefois, paraît-il, des relations avec une jolie fille au service de Mme de Bizeux ; ces relations se seraient récemment renouées, et il aurait été cette nuit dans la chambre de cette personne, attendu et introduit par elle. Il se serait trouvé par hasard en votre présence, et vous, sans raison, à ce qu'il affirme, sans provocation de sa part, vous l'auriez appréhendé au collet comme un voleur de nuit, vous l'auriez traîné dehors, vous l'auriez nommé tout haut en l'injuriant à votre concierge, appelé par vous, et vous l'auriez jeté à la porte avec violence. Ces faits sont-ils vrais, monsieur le vicomte ?

— Ces faits sont vrais.

— Mais vous avez peut-être à les interpréter et à les expliquer, et nous sommes tous prêts à entendre les éclaircissements que vous voudrez bien nous donner.

— Je n'ai rien à expliquer, dit Antonin. J'ai trouvé M. Laurotto Mina sortant de la chambre d'une jolie fille au service de ma femme, dans un appartement que ma femme habite.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 41

LA LINDA

ROMAN PARISIEN

PAR

ALFRED SIRVEN

XXVI

En sortant du danger

La résolution c'est que décidément je renonce au théâtre.

La nouvelle, parlons bas ! je voulais attendre encore un peu pour te le dire ; mais non ; j'en peux pas me tromper, elle est maintenant assurée — la nouvelle c'est que ce rêve qui m'échappait va se réaliser enfin ! Antonin, il y avait deux parts dans mon être ; je tenais de mon père le sentiment artistique et de ma mère le sentiment maternel ; j'ai ressemblé à mon père jusqu'à présent, je vais bientôt pouvoir ressembler à ma mère.

Antonin tomba à genoux devant sa femme, l'entourant de ses bras, éperdu de joie :

— Un enfant !... Notre enfant !... disait-il.

Et il couvrait ses mains de baisers.

Elle lui rendait ses caresses, puis elle reprit :

— Te voilà heureux, n'est-ce pas ! Eh bien, à ton tour de me faire heureuse, de dissiper ce nua-

vernement sur sa politique générale, la discussion immédiate est ordonnée.

M. Rivet. — Pour juger le nouveau cabinet, nous attendons ses actes; mais il est un point sur lequel nous demandons dès maintenant des explications complémentaires.

On a dit que le ministre nouveau, poursuivant le rêve attribué à l'ancien, aurait engagé des négociations avec le pape pour amener la réconciliation de l'Eglise avec la République.

Nous demandons s'il y a des engagements pris dans ce sens avec la cour de Rome, parce que ces engagements constitueraient une politique à laquelle nous ne pourrions pas nous associer.

M. Ribot, ministre des affaires étrangères, répond qu'à l'heure actuelle, pas plus qu'au mois d'octobre dernier, quand il répliquait à M. Pelletan, aucune négociation n'est engagée avec la cour romaine.

Aujourd'hui, comme alors, le gouvernement maintient et entend maintenir l'ensemble des lois votées pour consolider le régime républicain: les lois militaires et les lois scolaires notamment.

Les derniers actes de la papauté lui ont été inspirés par son appréciation du nouvel état des esprits dans le monde. Ils ne sont la conséquence d'aucune négociation diplomatique, et cette attitude du pape Léon XIII, le gouvernement français ne l'a connu que par les journaux.

Le ministre lit les dernières instructions données par lui à notre ambassadeur auprès du Vatican, à l'occasion de la manifestation des évêques et de certains catéchismes diocésains où l'épiscopat avait jugé bon d'introduire une partie politique.

De ces instructions, il résulte, ajoute le ministre, que le gouvernement n'a rien abandonné des droits du pouvoir civil en protestant contre toute idée de dénoncer le Concordat.

Le ministre des affaires étrangères dit qu'il attend que la Chambre fasse connaître si elle est ou non d'accord sur ce point avec le gouvernement. (Mouvements divers).

M. Barthou. — Le ministère maintient-il, le projet de loi sur les associations, dont la discussion a amené la chute du cabinet précédent?

A la fin de ses observations, l'orateur accentue vivement son attaque contre le ministère, où il retrouve, dit-il les mêmes idées, les mêmes doctrines et à peu près les mêmes visages que dans le ministère tombé.

Et comme la netteté appelle la netteté, **M. Loubet**, président du conseil, remontant à la tribune, précise encore davantage la question que **M. Barthou** avait développée de quelques précautions oratoires.

— Je n'aurais jamais accepté, dit-il, d'établir sur une équivoque le programme du cabinet que j'ai l'honneur de présider. Mais pour répondre à l'interrogation de l'orateur précédent, il faudrait que, dans la séance du 18 février, la Chambre eût émis un vote clair et catégorique, indiquant qu'il existe une majorité pour telle ou telle politique. (Très bien).

Cette conclusion ne résulte pas clairement à nos yeux des votes en sens divers qui ont été émis au cours de cette séance.

Mais le projet sur les associations est soumis à l'examen d'une de vos commissions. C'est devant cette commission d'abord, et devant la Chambre ensuite, quand viendra la discussion, que nous nous expliquerons. (Mouvements).

On saura alors si oui ou non il existe une majorité pour la dénonciation du Concordat.

M. Pelletan, en commentant le discours prononcé, le 18 février, par **M. de Freycinet**, s'efforce de démontrer qu'il y a dans ce discours l'indice d'une politique de conciliation avec Rome et demande si le cabinet nouveau s'associe à cette politique.

M. Loubet remonte à la tribune pour la troisième fois.

En quelques mots le président du conseil développe cette thèse que le Concordat est un contrat, que le gouvernement a le droit et le devoir de maintenir ce contrat envers l'autre partie contractante, c'est-à-dire le clergé, s'il venait à y manquer.

Il ajoute que, dans le Concordat lui-même, dans notre Code pénal et dans nos lois de police, le gouvernement a les armes nécessaires pour faire observer le contrat.

Aucun ministre français depuis le commencement du siècle n'a abandonné quoi que ce soit de cet arsenal de lois défensives. Contre les empiètements possibles d'un pouvoir étranger, la politique du nouveau ministre consistera à maintenir ce dépôt intact, rien de plus, rien de moins.

Tel est le sens de la déclaration ministérielle.

La discussion générale est close sur ces derniers mots.

M. Rivet dépose l'ordre du jour suivant, que le gouvernement déclare accepter :

La Chambre, confiante dans les déclarations du gouvernement, et convaincue qu'il ne permettra à aucun pouvoir étranger d'intervenir dans notre politique intérieure, passe à l'ordre du jour.

On réclame la division. Celle-ci étant de droit, le président met aux voix la première partie de l'ordre du jour: « La Chambre, confiante dans les déclarations du gouvernement... » La première partie de l'ordre du jour est adoptée par 341 voix contre 91.

M. Loubet déclare que ce vote suffit au cabinet et qu'il se désintéresse de la seconde partie de l'ordre du jour.

SENAT

Stance du 3 Mars 1892

Les sénateurs sont nombreux. Une certaine agitation règne dans l'assistance.

Au banc des ministres, on voit MM. Ricard, Cavaignac et Develle.

M. Ricard, garde des sceaux, donne lecture de la déclaration du nouveau cabinet, qui est accueillie avec faveur.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Nous commencerons, dans notre prochain numéro, la publication d'un grand roman historique, du plus vif intérêt :

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

Enseignement primaire

Par arrêté de M. le préfet, en date du 26 février 1892, sur la proposition de M. l'inspecteur d'académie, ont été nommés :

Instituteur public à Cazals, M. Gizard, instituteur public aux Arques ;

Instituteur public aux Arques, M. Brunet, instituteur adjoint titulaire à Catus ;

Instituteur adjoint titulaire à Catus, et sur sa demande, M. Cocula, instituteur public titulaire à Cazals, en congé, pour raisons de santé.

Par arrêté de M. l'inspecteur d'académie, en date du 3 mars 1892, M. Larroque, est nommé instituteur stagiaire suppléant à Catus, en remplacement de M. Cocula.

Bureau de Bienfaisance de Cahors

TROISIÈME LISTE DE SOUSCRIPTION

MM.

L'administration du journal <i>La Dépêche</i>	50 fr.
Dissès, directeur de la société <i>Le Lot</i>	10
Dardenne, dir. des Postes et Télégraphes.....	10
Personnel de la direction des Postes.....	24
Le personnel de la recette priu. des Postes.....	17
Le Directeur de l'Ecole normale d'instituteurs et son personnel.....	28
Carayon, presseur d'huile, boul. Gambetta.....	6
Carayon, sellier.....	2 50
Lafage, épiciier.....	2
Delhoume, dir. de la compagnie <i>Singer</i>	1
Yeuve Bruel, boulevard Gambetta.....	3
Cabarrot, boulevard Gambetta.....	2
Marguet, horloger.....	2
Pinaud, boulevard Gambetta.....	3
Cazes, boulevard Gambetta.....	5
Landrevie, boulevard Gambetta.....	5
Mignaud, boulevard Gambetta.....	2
Sécol, boulevard Gambetta.....	1 50
Mandelli, boulevard Gambetta.....	5
Girma, libraire.....	5
Rozières, boulevard Gambetta.....	2
Biergeon, boulevard Gambetta.....	6
X..., boulevard Gambetta.....	2
Godinaud, propriétaire.....	5
Delpérier, imprimeur.....	5
X..., boulevard Gambetta.....	2
Gottechaux, négo. boulevard Gambetta.....	1
Breil, négo. boulevard Gambetta.....	5
Lacombe, négo. boulevard Gambetta.....	2
Depeyre, négo. boulevard Gambetta.....	3
Yeuve Lacoste, rentière, boul. Gambetta.....	4
Veuve Sabatier, Allées Fénelon.....	5
Verdier, capitaine en retraite.....	5
Cazals, café Divan.....	5
Gimbert, rue du Lycée.....	3
Poujet, cond des ponts et chaussées.....	5
Ausset, id.....	5
Selves, boulevard Gambetta.....	5
Duc, ancien huissier.....	5
Jubin, entrepreneur.....	10
Bris, propriétaire à Cabessut.....	10
Lamelle Louis, à Cabessut.....	5
Valet, négociant à Cabessut.....	5
Gibert Jacques, à Cabessut.....	2
Clary, à Cabessut.....	5
Alazard, négociant, rue Clément-Marot.....	5
Carbonnel, négociant.....	3
Cubaynes, négociant.....	5
Cabanes, marchand de bois.....	2
Belot, marchand de bois.....	1
Pouzergues, ex-cond. des ponts et chaus.....	2
Delcros, rue Fénelon.....	5
Olié, dit Beauregard, rue de la Liberté.....	10
Le Directeur des Tabacs et son personnel.....	116 50
Le Provisieur du Lycée (quête dans l'établissement).....	173 25
Rémond, inspecteur d'Académie.....	10
Son personnel.....	3
La Directrice du Collège de filles (quête dans l'établissement).....	52 50
Total de la 3 ^e liste.....	681 25
Report des 2 premières listes.....	2,121 50
Total.....	2,802 75

La classe de 1891

Le ministre de la guerre vient de faire signer un décret fixant la date des opérations des conseils de révision pour la formation de la classe 1891. Ces opérations commenceront, tant en France qu'en Algérie, le 21 mars prochain, et se termineront le 15 juin suivant au plus tard.

Le ministre rappelle encore une fois aux jeunes gens qui ont des cas de dispense à faire valoir, l'obligation, si souvent négligée, de présenter leurs demandes au conseil de révision, les réclamations ultérieures ne pouvant être admises.

Enfin, le ministre insiste tout particulièrement sur la nécessité d'éviter toute précipitation dans les opérations de la révision, tant au point de vue de la constatation des dispensés que sous le rapport de l'examen physique des inscrits, qui souvent laisse à désirer.

Il rappelle aussi que les fils de veuve dont la mère s'est remariée n'ont pas droit à la dispense, même si cette mère est divorcée de son second mari.

Quant à l'aîné d'une famille de sept enfants, c'est le plus âgé des enfants mâles qui seul a droit à la dispense, quel que soit son rang dans la famille et le nombre total de ses frères et de ses sœurs.

Artistes cadurciens

Nous venons de voir, exposés à la devanture Alazard, tapissier, deux œuvres nouvelles d'artistes de notre ville : une maquette et une petite toile.

La maquette, demi-grandeur, représente le sergent Lavayssière, aujourd'hui sur le déclin de l'âge et qui habite Castel franc, son pays natal. La poitrine enflammée dans les plis d'un drapeau, jeté en écharpe, le vieux héros de Sidi-Brahim, que son régiment a si bien fêté en 1883, a une allure franchement militaire, le port de la tête noble sans affecterie et le regard paisible d'un lion du désert au repos.

Pour tout dire un succès de plus pour **M. A. Rougé**, sculpteur, qui nous montre enfin des œuvres véritablement artistiques.

* *

La toile est de **M. Lafon**.

M. Lafon a simplement voulu nous offrir un sujet de Carême : des harengs et des oignons. C'est bien cela, en effet ; la nature y est saisie sur le fait avec une vérité absolue. On dirait qu'on en mange, comme dirait un titi.

Ce jeune peintre est en bonne voie. Espérons que, dès que les travaux de restauration des fresques de la Cathédrale seront terminés, il nous donnera de nouveau l'occasion de parler de lui.

Accident

Jedi, vers deux heures de l'après-midi, des ouvriers des ponts et chaussées coupaient le grand ormeau qui se trouvait devant l'établissement des Petits-Carmes. Au lieu de tomber le long du boulevard, comme on l'espérait, l'arbre est tombé en travers, la cime contre la devanture de la fabrique de bouchons.

Un enfant qui se trouvait à cet endroit, s'est précipité dans le magasin de la marchande de bouchons.

Les Musiques militaires

On parle beaucoup de la réorganisation des musiques militaires. Si le conseil supérieur de la guerre ratifie les propositions du comité d'infanterie relativement à cette organisation, celles-ci recevront un cadre hiérarchisé complet.

Aujourd'hui les musiques qui ont pour chefs un sous-lieutenant ou lieutenant musicien et un adjudant musicien, n'ont ni sergents ni caporaux musiciens pour le service intérieur, pour la discipline et pour les corvées.

Le service intérieur parle bien de soldats musiciens faisant fonctions de sergents de section ou de caporaux d'escouade, mais quelle autorité ont des artistes sans galons et sans prestige, auprès de leurs camarades de pupitre? Aucune, et le service en souffre.

Monte de 1892

Station de Cahors. — Le public est prévenu que la monte des étalons stationnés à Cahors, aura lieu du 1^{er} mars au 11 avril 1892, le matin à 9 heures et le soir à 4 heures, et du 16 avril au 30 juin, le matin à 7 heures et le soir à 3 h.

Nom des étalons : Barrados, 1/2 sang ; Richement, 1/2 sang.

Prix du saut : 4 fr.

Station de Figeac. — A Figeac, la station d'étalons, pour la monte de 1892, se compose de Halim, pur sang arabe, et de Helette et Danvou, demi sang.

Station de Saint-Céré. — Deux demi sang, Undo et Quid-Movi, composent la station de Saint-Céré, pour la campagne de 1892.

Prévoyants de l'Aveyron

OU PRÉVOYANTS FRANÇAIS

La retraite pour tous après 10 ans de versement

Demain, 6 mars, à 2 h. de l'après-midi, aura

lieu à Cahors, dans une des salles de la mairie, l'ouverture de la 48^e section ; à cette occasion, **M. Malriou**, avoué, premier adjoint au maire de Figeac, président de la 30^e section, accompagné d'un administrateur de la Société, fera une conférence.

Le public et les sociétaires sont invités à assister à cette réunion.

Cette réunion sera présidée par un membre de la municipalité de Cahors.

Foire

La foire de Cahors du 1^{er} mars n'a pas été très importante.

Bœufs ou vaches amenés, 600 environ. Les cours ont été les mêmes que ceux de la dernière foire; les bêtes de boucherie valaient de 35 à 37 fr. les 50 kilos.

Brebis et moutons, 130 environ. Les gras ont été livrés à raison de 65 à 70 centimes le kilo.

Porcs gras amenés, 50 environ, vendus à raison de 42 à 45 fr. les 50 kilos.

Blé en vente, 350 hectolitres; vendu, 325, au prix moyen de 21 fr. 25 l'hect. — Maïs, 350 hect; vendu, 310, au prix moyen de 12 fr. 25 l'hect. — Pommes de terre, 100 hect. prix moyen, de 2 fr. à 3 fr. l'hect.

Volaille, 70 centimes le demi-kilo. — Dindes, 65 centimes le demi kilo. — Traffes, de 6 fr. à 9 fr. le kilo. — Œufs, 60 centimes la douzaine.

Figeac

Les élèves des Frères de la doctrine chrétienne donnaient une représentation de *Don Quichotte de la Manche*, à l'occasion du carnaval, dans une salle de l'établissement.

Il paraît qu'au moment où le chevalier de la « triste figure » se bat contre des moulins à vent, un écolier brisa par mégarde une lampe à pétrole. Ce liquide dangereux s'enflamma et communiqua le feu aux tentures de la scène.

Une panique générale s'empara des spectateurs affolés, qui se précipitèrent en foule vers la porte de sortie.

Les cris : Au secours ! retentirent dans tout le quartier. On s'écrasait à cause de la précipitation que chacun mettait à éviter le danger imminent.

Des jeunes gens opéraient le sauvetage de jeunes filles par les croisées.

Enfin, grâce à la présence d'esprit d'une dame qui enveloppa les lampes enflammées avec son manteau de fourrure, une terrible malheur a pu être évité. Les dégâts sont peu considérables, mais quelques dames ont été assez sérieusement blessées.

Gendarmerie. — **M. Louis Buralat**, maréchal des logis chef à Figeac, a été promu au grade d'adjudant, en résidence à Agen.

Cajarc

Le dimanche 13 mars, à 2 h. du soir, **M. Drouhaut**, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence publique et gratuite à la mairie de Cajarc. Sujet : Reconstitution des vignobles.

Cuzac

Mercredi 2 mars, à 10 heures de matin, le nommé **Joseph Meyrand**, âgé de 69 ans, propriétaire à Cuzac, a été trouvé mort dans un champ situé à 200 mètres environ du bourg de la commune. Le corps de ce malheureux ne portait aucune trace de violence ni de coups. Il a dû succomber à une attaque d'apoplexie foudroyante.

Gourdon

Le samedi 19 mars 1892, à deux heures du soir, à la sous-préfecture de Gourdon, il sera procédé à l'adjudication des travaux ci-après :

Commune de Sarrazac. — Chemin vicinal ordinaire n° 8, du chemin d'intérêt commun n° 90 au chemin d'intérêt commun n° 14, au Saut du Chevalier. — Construction de la partie de ce chemin comprise entre le profil 0 et le profil 71, sur une longueur de 1890 mètres.

Montant des travaux : 7514 fr.

Somme à valoir pour cylindrage de la chaussée : 700 fr.

Commune de Pinsac. — Chemin vicinal ordinaire n° 6, de Gabalès à St-Sozy, par Blanzaguet. — Construction de la partie de ce chemin comprise entre le chemin vicinal n° 3, de Pinsac à St-Sozy, et l'extrémité de l'entreprise Vernet, sur une longueur de 1772 mètres.

Montant des travaux : 5,494 fr.

Commune de Lamothe-Fénelon. — Chemin vicinal ordinaire n° 9 de Serres à Gagnol, par Campanolle. — Construction de la partie de ce chemin comprise entre la limite de la commune de Payrac et le chemin vicinal ordinaire n° 6, sur une longueur de 850 mètres.

Montant des travaux : 1,985 fr.

Les entrepreneurs qui désireraient se rendre adjudicataires desdits ouvrages pourront prendre connaissance des projets à la sous-préfecture de Gourdon.

* *

A son audience correctionnelle de lundi dernier le tribunal de Gourdon a prononcé les condamnations suivantes :

La femme et le fils Favory, accusés d'avoir battu et injurié le sieur Dalet, cantonnier, sont

condamnés à 16 francs d'amende et 5 francs de dommages-intérêts.

Le sieur Labro Gérard, âgé de 40 ans, teneur à Souillac, est accusé du vol d'une somme de 35 fr. commis, le mois dernier, au préjudice de son frère. L'inculpé n'étant pas présent à l'audience, est condamné par défaut à un mois de prison.

Le sieur Culine, de Bétaille, condamné par défaut à trois mois de prison, en décembre dernier, pour avoir volé une fourche en fer, comparait pour ce fait devant le tribunal qui, en présence des mauvais antécédents du prévenu, le condamne à vingt jours de prison et aux frais.

Le tribunal renvoie au 14 mars le prononcé d'un jugement sur un différend qui s'est élevé entre M. Fabre, curé d'Auzac, et son neveu Jean Fabre, qu'il accuse d'avoir arraché des arbres fruitiers dans sa propriété.

Tribunal correctionnel de Cahors

Au début de l'audience du 3 mars, le tribunal a condamné quelques braconniers, pour délits de chasse et de pêche.

Le nommé Jardel, Paul, âgé de 26 ans, cordonnier à Cahors, étant en état d'ivresse, se rendit au bal des Variétés, sous un costume militaire. Reconnu par l'agent de service qui le sait civil, procès-verbal lui fut dressé, et c'est pour cela qu'il comparait devant le tribunal correctionnel, qui le condamne à une amende de 25 fr. pour port illégal d'uniforme et à une de 5 fr. pour ivresse.

Joseph-Louis Mayeux, âgé de 57 ans, est condamné à 15 jours de prison pour mendicité.

Le tribunal condamne ensuite à 6 mois de prison pour vols, la nommée Despoux, Augustine, épouse Brunet, âgée de 23 ans, ménagère à Puy-l'Evêque.

Le tribunal lui a appliqué la loi Bérenger.

A cette audience, est revenue l'affaire du sieur Vinel, propriétaire à Arcambal, accusé de vol de pinces, au préjudice de l'école de greffage de Cahors.

De nouveau, le tribunal renvoie cette affaire pour audition d'un témoin et prononcé du jugement.

Montvalent

Dimanche le nommé Maillard François, âgé de 49 ans, cultivateur à Lacave, était allé voir ses parents habitant le village de Lagarrigue, commune de Montvalent. Le lendemain, on le trouvait dans une mare, peu éloignée de ce village et d'une profondeur de deux mètres environ. Comme il était parti pendant la nuit et avait quitté sa famille un peu pris de vin, on présume que c'est accidentellement qu'il est tombé dans la mare, où il s'est noyé. Son corps ne portait, du reste, aucune trace de violence.

Gramat

La gendarmerie a amené à la prison de Gourdon, où il a été écroué immédiatement, le nommé Brunet âgé de 37 ans, se disant marchand de chevaux, né à Barbaste (Lot-et-Garonne), et actuellement domicilié à Cahors, qui avait été pris en flagrant délit de vol à la tire à la foire de Gramat.

Cet habile pick-pocket avait été pincé et arrêté par la gendarmerie de cette ville et conduit sous bonne escorte à Gourdon.

Beauregard

Le sieur Carrières âgé de 45 ans, propriétaire à Marsa, voulant émonder un prunier, était monté sur cet arbre, lorsque par suite d'un faux mouvement il se laissa tomber.

Le malheureux dans sa chute s'est brisé la colonne vertébrale et n'a survécu que quelques instants.

Carrières laisse une jeune veuve et six enfants en bas âge.

Saillac

Un vol de poules vient d'être de nouveau commis au préjudice d'un propriétaire de notre commune. Quand serons-nous débarrassés de ces audacieux filous qui font depuis quelque temps de véritables razias de nos poulailliers.

FAITS DIVERS

Anastay à la Roquette

Après le prononcé de l'arrêt de mort, Anastay a été conduit dans une petite pièce située à côté de la cour d'assises. Il était accompagné de M^{re} Henri Robert, qu'il remercia et auquel il fit remarquer certaines réponses singulières du jury.

Par exemple, dit Anastay, sur la question: Anastay est-il coupable d'assassinat avec préméditation sur la personne de Delphine Houbre, le jury a répondu: oui.

Comment aurais-je pu préméditer de frapper cette fille que je ne connaissais pas.

Après son entretien, Anastay a été reconduit à la conciergerie où il a appris lui-même aux gardiens la peine dont il était frappé.

Puis, comme on venait de lui servir son dîner, un bifteack aux pommes, il s'est mis à table et a mangé de fort bon appétit.

Tout en mangeant, il expliqua à ses gardiens que la peine qui le frappait était celle qu'il désirait et qu'il n'avait cessé de réclamer. Il a dit qu'il mourrait avec courage.

En disant ces mots, Anastay avait l'air joyeux. Vers cinq heures trois quarts, il a été conduit devant le Directeur de la Conciergerie qui lui a demandé de signer son pourvoi en cassation. Anastay a refusé en disant qu'il méritait sa peine, et qu'il voulait la subir.

On lui a mis alors la camisole de force, et on l'a fait monter dans une voiture cellulaire qui l'a emmené à la Grande-Roquette, où il est arrivé à six heures vingt minutes.

300,000 francs de Dommages-Intérêts

La cour d'assises de la Seine-Inférieure vient de condamner à 15 mois de prison et à 300,000 francs de dommages-intérêts envers la douane, M. Eaudoux-Langlois, négociant en cafés à Rouen, et son employé, Lecarpentier, reconnus tous deux coupables de fraudes multiples commises au préjudice de cette administration.

Ces fraudes s'opéraient de la façon suivante: M. Eaudoux-Langlois achetait du café en Angleterre et le faisait emballer dans des sacs de deux grosseurs, de 50 kilog. et de 75 kilog., en ayant soin de donner à ces deux sacs les mêmes marques. Au moyen de la feuille de gros des petits sacs, il retirait de la gare les sacs du poids le plus fort, grâce à la concordance des marques.

Pour retirer les petits sacs, il se servait de la feuille de gros des sacs du poids fort, après avoir tracé sur celle-ci des chiffres.

M. Eaudoux-Langlois ne payait ainsi les deux catégories que les droits de douane correspondant au poids des petits sacs.

Les Conserves de Viandes

Afin de favoriser l'Agriculture nationale, le Ministre de la guerre fait étudier l'installation de deux fabriques de conserves de viandes pour l'armée. Ces établissements seront montés à titre d'essai dans un département du Centre et dans un département de l'Ouest; le choix des villes dépendra des offres de concours présentées par les municipalités et de la richesse d'élevage des différentes régions.

L'armée allemande fabrique elle-même la plus grande partie de ses conserves. Jusqu'ici, les conserves destinées à notre armée provenaient mi-partie de marchés passés pour des provenances d'Amérique, mi-partie pour des provenances de nos colonies.

Quand l'intendance et le service du génie auront organisé ces fabriques militaires projetées, il sera facile de comparer les prix de revient et les qualités pour décider si, à l'avenir, les approvisionnements seront exclusivement constitués en France et dans nos colonies.

L'expérience que M. de Fraycinet compte commencer dans un temps rapproché offre le plus grand intérêt pour les départements d'élevage et pour la bonne constitution de nos approvisionnements de guerre.

Trempe des petits outils

Voici une excellente méthode pour la trempe des petits outils dont se servent les horlogers, constructeurs d'instruments de physiques, graveurs, etc, et qui produit les meilleurs résultats.

L'outil est chauffé à blanc et plongé dans la cire, on l'y laisse un instant, puis on le retire, pour recommencer après, jusqu'à ce que l'acier refroidi se refuse à entrer dans la cire à cacheter. La dureté que l'acier acquiert par ce moyen est extrême et comparable à celle du diamant. L'outil trempé de cette manière peut servir soit à graver, soit à percer les métaux les plus durs, étant au préalable humecté d'huile de térébenthine.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 27 février au 5 mars 1892

Naissances

- Souyris Antoine, au Payrat.
- Constants Louise, rue Ste Barbe, 1.
- Gauthier Marie, bd. Gambetta, 14.
- Lestandi Jeanne, bd. Gambetta, 4.
- Blanc Isabelle, rue Fondue-Haute, 10.
- Audubert Gabrielle, Impasse de la Charité 1.

Décès

- Célaris Louis, 79 ans, rue Nationale, 71.
- Nadal Léon, 52 ans, rue du Cheval-Blanc, 19.
- Soulié Raymond, 20, ans rue Brive, 16.
- De Roaldès Laurence, 86 ans, bd. Gambetta, 57.
- Calmon Marie, 34 ans, quai de Regourd, 26.
- Loubigne Marie, 70 ans, rue du Cheval-Blanc, 4.
- Tranier Louis, 5 mois rue des Mirepoises, 7.

Pilules Suisses.

Exigez le timbre de l'Etat Méfiez-vous des contrefaçons!

Voir aux annonces: Les Grands Magasins du Printemps de Paris.

PILULES GICQUEL. la Boîte 1f.50

THÉÂTRE DE CAHORS

Tournée Albert CHARTIER

Dimanche, 6 mars 1892

Représentation Extraordinaire de

MONSIEUR L'ABBÉ

Comédie en 3 actes de H. Meilhac et de M. St-Albin

On commencera par

PATUREL

Comédie en un acte de M. Henri Meilhac

OPINION DE LA PRESSE

La France. — Monsieur l'Abbé ne renferme que des parties charmantes qui assurent son succès.

L'Estafette. — Cette comédie se maintient dans la gamme des sentiments tendres, tempérés et délicats. Elle est tout à fait du meilleur goût.

Le Petit Parisien. — Cette comédie comporte un sujet aimable, la grâce et l'ingéniosité en assurent la durée.

Le Petit Journal. — Tout Paris ira voir Monsieur l'Abbé.

Musique du 2^{me} de ligne

PROGRAMME du 6 MARS 1892

de 3 heures à 4 heures du soir

(Allées Fénélon)

- | | |
|-------------------------------|----------|
| Salut lointain (pas redoublé) | Doering |
| Poète et Paysan (ouverture) | Suppé |
| Sur la Montagne (valse) | Kaulich |
| La Mascotte (fantaisie) | Audran |
| Polka des Troupiers | Desormes |

Causeries agricoles

Petite encyclopédie agricole et horticole

(Suite)

LE TRÈFLE

Le trèfle est, de toutes les plantes fourragères, celle qui améliore le plus considérablement le sol et le prépare le mieux pour la culture des céréales. Il doit être bien garni pour conserver à la terre son humidité et lui communiquer les sucs qu'il reçoit de l'atmosphère.

L'année qui suit celle de l'ensemencement, le trèfle est dans toute sa vigueur et sa croissance rapide peut fournir jusqu'à trois coupes après lesquelles on le détruit.

Nous le semons au printemps dans les terres fraîches et profondes dans une avoine ou orge très claire; les céréales trop épaisses affameraient le trèfle qui s'en ressentirait toujours.

Une pluie légère suffit pour faire pénétrer la semence à profondeur nécessaire. Pour augmenter le produit du trèfle, nous hersons bien fort lorsqu'il commence à donner sa pousse de seconde année; nous ne le fauchons jamais avant sa complète floraison, plus tôt il ne serait pas assez nourrissant; plus tard, ses tiges dures laisseraient tomber une partie de leurs feuilles et encore la pousse suivante serait moins abondante.

Ce fourrage mangé vert est, comme la luzerne, très dangereux pour les animaux.

Le trèfle conservé pour graine ne doit pas être coupé avant son entière maturité.

La semence doit être nouvelle, grosse, bien nourrie, d'une teinte jaune mêlée de violet. Nous nous méfions de la brune parce qu'elle a été ramassée dans de mauvaises conditions ou bien encore parce qu'elle a plus de 2 ou 3 ans, qu'elle n'est plus propre à la germination.

L'instituteur. — Le plâtre est pour le trèfle, comme pour toutes les plantes fourragères un engrais puissant. Franklin, savant américain, en a propagé l'emploi; pour convaincre les agriculteurs incrédules, comme Parmentier pour ses pommes de terre, il usa d'adresse en semant du plâtre dans un champ de trèfle situé le long d'une route fréquentée, de manière à tracer ces mots: « Ceci a été plâtré ». Quinze jours après les résultats parlaient d'eux-mêmes, on lisait l'inscription sur la partie plâtrée qui avait poussé vigoureusement.

Ce magnifique champ fit l'admiration du pays; l'efficacité du procédé fut reconnue et depuis, l'usage du plâtre est dans la pratique agricole.

On obtient le plâtre en faisant calciner une sorte de pierre dans des fours spéciaux.

Employé à la dose de 2 hectolitres à l'hectare, le plâtre est le plus précieux engrais des prairies artificielles.

Du plâtre le plus fin, on fait de belles statues.

LA VESCE

La vesce mangée verte est un des meilleurs fourrages pour les bœufs; elle peut être fauchée dès qu'elle est en pleine fleur, mais on gagne en quantité et en qualité d'attendre que les silques soient développées. Il y a des années qu'elle vient partout quoiqu'elle ait des préférences pour les terrains argileux. Depuis quelques années, chez nous, elle manque toujours.

La variété à graine noire se sème en automne, et l'espèce à graine blanche ou grise au printemps; la première se mélange avec le seigle et l'autre avec l'avoine. Nous ne cultivons guère ici que l'espèce d'automne.

Par une bonne humidité, l'espèce d'hiver se fait tout le mois de septembre depuis le 25 août; l'autre au commencement d'avril.

Les vesces cultivées pour être mangées en vert améliorent le terrain, la récolte qui suit est plus abondante, à l'exception des raves qui y réussissent rarement.

Cultivées pour la graine, les vesces doivent être récoltées dès qu'il y a la moitié environ des gousses mûres, en juillet ordinairement. Si on attendait plus longtemps, avec la chaleur elles s'ouvriraient et pourraient en temps de pluie. La paille battue est de peu de valeur.

Les tourterelles et les pigeons étant très friands de ces grains, il est bon de les surveiller.

On ne doit pas les cultiver successivement à la même place.

En défrichant par un temps sec leur emplacement, on gâte la terre; donc, il faut profiter d'une bonne humidité.

Le prix de ce grain n'est pas souvent inférieur à celui du blé, mais quelquefois il monte à 30 fr. l'hectolitre.

(A suivre.)

J. MEULET, Instituteur public à Carluet.

Livres et Instruments de Musique à crédit

Larousse, Dictionnaire universel, 17 volumes, payable 45 fr. par mois. Demander le prospectus spécial.

Instruments de musique en tous genres, en cuivre et en bois, payables de 3 à 5 fr. par mois. Pianos de tous facteurs depuis 525 fr. payables de 15 à 25 fr. par mois. Harmoniums Rodolphe, payables de 5 à 20 fr. par mois.

Librairie MALEVILLE, Libourne (Gironde) Envoi franco du catalogue.

REVUE HEBDOMADAIRE

Nous sommes en pleine liquidation. Il y avait sur nos rentes un découvert, les vendeurs ont été obligés de se racheter et les cours ont naturellement progressé sur nos fonds publics. La formation du ministère était escomptée et n'a produit aucun effet. La hausse des rentes est due à la situation de place.

Le 3 0/0 est à 96.35, le nouveau finit à 95.30. Les actions de nos grandes sociétés de crédit sont un peu mieux tenues. Le Crédit Foncier est à 1221.25. Le marché des obligations foncières et communales est toujours très suivi.

La Banque de Paris s'est relevée à 636.25. La Banque d'Escompte est à 191.25. Le Crédit Lyonnais clôture à 786.25. Ses affaires d'Escompte se développent tous les jours.

La Société générale est ferme à 475. Les résultats des deux premiers mois de l'exercice sont satisfaisants.

Nos grands chemins sont calmes. Un peu de réaction sur le Suez. Les bruits qui avaient couru sur le dividende sont prématurés.

Les fonds étrangers sont lourds. L'Italien est à 89.

L'Extérieure baisse de plus en plus. La situation ne s'améliore pas et les changes tendent à s'élever.

Les fonds ottomans ont été très en faveur, la hausse a forcément amené un peu de réaction. On parle de l'unification de la dette ottomane.

Les valeurs argentines se sont un peu raffermies. Mais avec les Républiques de l'Amérique du Sud, il faut toujours se montrer très défiant.

En Banque, les transactions ne sont pas très animées, les valeurs de cuivre sont mieux tenues. On remarque que la Morena se maintient ferme à 112.50. Cette valeur fait preuve d'excellentes dispositions.

Après quelques réalisations de bénéficiaires, les parts de Soufres Romains ont repris leur mouvement ascendant. On a les meilleures nouvelles de l'exploitation. Notons encore cette semaine un nouveau progrès des actions de la société des Phosphates de France à 560.

Cette hausse s'explique par la situation de la Société. Les bénéficiaires ont ressorti une rémunération de 20 0/0 pour les actions.

Il est peu d'opération industrielle qui offre autant de sécurité.

D'après les dernières nouvelles reçues de la mine Electra, les terres aurifères en ce moment traitées contiennent entre 40 et 60 grammes d'or par mètre cube. C'est là un fait matériel contre lequel aucune négation ne peut prévaloir et qui indique d'une façon frappante qu'elles doivent être les immenses richesses du gisement.

Bibliographie

Nous nous empressons d'attirer l'attention de nos lecteurs sur un remarquable traité du jeu d'Échecs que vient de publier M. D. BERTHELOT dans la 356^e livraison de la Grande Encyclopédie. Jusqu'ici il n'existait en France aucun ouvrage de cette nature, et les ouvrages étrangers étaient à la fois d'un prix fort élevé et d'une complication qui nécessitait une initiation préalable. On ne saurait donc trop recommander le manuel très simple et en même temps très savant que nous donne la Grande Encyclopédie. Lire dans le même fascicule les règles du jeu d'Écarté.

Prix de chaque livraison : 1 franc. Une feuille spécimen est envoyée gratuitement sur demande.

H. Lamirault et C^{ie}, 61, rue de Rennes, Paris.

Nos lecteurs nous sauront certainement gré de leur signaler une des nouvelles publications de la Librairie GARNIER : *Le Dictionnaire classique de la langue Française*, qui paraît en ce moment chez tous les libraires en livraisons à 10 centimes. Ce dictionnaire qui formera un beau volume in-8 est une sorte de résumé fort habilement fait du grand *Dictionnaire national de la langue française*, publié récemment par les mêmes éditeurs. On y retrouve plus succinctes, mais non moins claires ni moins précises les savantes définitions, les excellentes critiques qui ont fait le succès de cet important ouvrage. De nombreuses vignettes viennent émailler le texte et compléter certaines définitions se rapportant aux arts, aux sciences ou à l'industrie. L'ouvrage est en outre enrichi de tableaux synoptiques et d'une collection de cartes géographiques qui évitera souvent la recherche d'un atlas.

Nous croyons donc pouvoir prédire au *Dictionnaire classique de la langue française* le succès obtenu par son aîné.

Pour empêcher un simple rhume de dégénérer en bronchite, ou pour combattre cette complication si par malheur elle s'est produite, le Goudron GUYOT, soit en capsules, soit en liqueur, est toujours recommandable. Ce médicament renferme les principes les plus actifs du goudron médicinal : acide phénique, créosote, etc. C'est grâce à cette composition des CAPSULES GUYOT ou du GOUDRON GUYOT (liqueur) que l'on peut espérer, par leur usage, détruire le principe même de la toux.

ROSIERS D'EGLETONS (Corrèze)

Je ne puis trop vous remercier du service que vous m'avez rendu, car c'est à vos excellentes **Pilules Giequel** que je dois ma parfaite guérison. Je souffrais de l'estomac ; la bile et les glaires y étaient accumulés ; j'avais aussi un grand mal de tête et je ne pouvais rien manger, car la nourriture me semblait un poison. Ayant entendu parler des heureux résultats obtenus par vos bonnes **Pilules Giequel**, j'ai eu la bonne idée de vous en demander. Je puis vous dire qu'elles m'ont entièrement guéri. Hélas ! qu'il est fâcheux que vos **Pilules** ne soient pas plus répandues dans nos campagnes.

J. PERICOT, à Rosiers d'Egletons.
A. M. Giequel, pharmacien de 1^{re} classe, à Paris.

AVIS IMPORTANT POUR LA SANTÉ

40 médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et Pâte de Nafé de Delangrenier étaient les pectoraux les plus efficaces contre les rhumes, (grippe, influenza), bronchites, irritations de poitrine et de gorge ; sans opium, morphine ni codéine, on les donnera avec sécurité et succès aux enfants atteints de toux ou coqueluche. Dépôts dans les pharmacies.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, et sans frais, par la délicieuse farine de Santé du BARRY DE LONDRES.

LA REVALESCIERE

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dyssenterie, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névrose, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine et voix ; ainsi que des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse et sang.

Pour les convalescents, c'est la nourriture par excellence, l'aliment indispensable pour réparer les forces. Extrait de 100,000 cures authentiques : « Depuis 1864, je me suis toujours guérie de mes dyspepsies par la bonne Revalescierie du Barry et me trouve très bien, quoique j'ai 73 ans passés. En février dernier je ne pouvais plus rien digérer, je me suis mise encore à la Revalescierie, et en mars je mangeais de tout comme tout le monde, et rien ne me faisait mal. M^{lle} GAUGUEN, 16, rue Bernard-Palissy, chez les Religieuses Augustines, Tours, 2 juillet 1891. »

Le Dr Elmslie écrit : Votre Revalescierie vaut son pesant d'or. Elle est le meilleur aliment pour élever les enfants, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Cette, 2 janvier 1890. La Revalescierie m'a empêché de mourir, depuis dix-huit mois ; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO. Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 50 ; 1/2 kil., 4 fr. 50 ; 1 kil., 7 fr. 75 ; 2 kil. 1/2, 17 fr. 50 ; 6 kil., 40 fr., soit environ 25 centimes le repas. 46 ans de succès ; 100,000 cures annuelles. Aussi LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 50, 4 fr. 50 et 7 fr. 75. Envoi franco contre mandat-poste. — Partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, à Paris.

Dépôt à Cahors, Vinel, droguiste.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

A VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Établissement des bains y annexé.

Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz Salies-de-Béarn

Tarif spécial A n° 11 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz Salies-de-Béarn

Tarif spécial A n° 34 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants : 1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 225 fr. — 2^e classe 170 fr. — Durée de validité : 45 jours.

2^e, 3^e et 4^e itinéraires : 1^{re} classe, 180 fr. — 2^e classe 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.



Printemps

NOUVEAUTÉS

Envoi gratuit & franco

du catalogue général illustré, renfermant toutes les modes nouvelles pour la SAISON D'ÉTÉ, sur demande affranchie adressée à MM. JULES JALUZOT & C^{ie} PARIS

Vin de Peptone de CHAPOTEAU

Pharmacie à Paris. La Peptone est le résultat de la digestion de la viande de bœuf par la pepsine comme par l'estomac lui-même. On nourrit ainsi les malades, les convalescents et toutes personnes atteintes d'anémie par épuisement, digestions difficiles, dégoût des aliments, fièvres, diabète, phthisie, dysenterie, tumeurs, cancers, maladies du foie et de l'estomac. Dépôt : Toutes Pharmacies

Quinine de Pelletier

Adoptée par tous les médecins pour sa pureté et son efficacité contre les Migrations, les Névralgies, les Accès fébriles, les Fièvres intermittentes et paludéennes, la Goutte, le Rhumatisme, les Sueurs nocturnes. Chaque capsule s'avale plus facilement que les cachets et porte le nom de PELLETIER. C'est le plus puissant des toniques connus ; une seule capsule, prise au moment des repas, représente un grand verre de vin de quinquina. DÉPÔT : Toutes Pharmacies.

LA NEW-YORK, COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

1872 | Système de l'Accumulation des Bénéfices | 1892

INAUGURÉ EN 1872

EXEMPLES DE RÉSULTATS ACQUIS EN 1892

Police Vie Entière Ordinaire, souscrite à l'âge de 43 ans
Capital : Fr. 10,000. — Total des primes versées dans les 20 ans : Fr. 7,010
Le Contrat peut aujourd'hui être résilié contre sa valeur actuelle : Fr. 3,738
Rapport : Fr. 125 pour un versement de Fr. 100.

Police Mixte de 20 Ans, souscrite à l'âge de 30 ans
Capital : Fr. 25,000. — Total des primes versées : Fr. 24,265
Le Contrat peut aujourd'hui être résilié contre sa valeur actuelle : Fr. 41,192
Rapport : Fr. 170 pour un versement de Fr. 100.

Police Vie Entière, 20 Primes, souscrite à l'âge de 37 ans
Capital : Fr. 50,000. — Total des primes versées : Fr. 35,830
Le Contrat peut aujourd'hui être résilié contre sa valeur actuelle : Fr. 51,692
Rapport : Fr. 144 pour un versement de Fr. 100.

Il est à considérer que ces résultats sont offerts aux assurés après que la Compagnie a couru le risque de l'assurance pendant 20 ans.

Les personnes désireuses de connaître les Résultats acquis sur des Polices d'Accumulation émises à leur âge actuel et d'avoir des renseignements au sujet des options qui leur sont offertes à l'expiration de la période d'accumulation, voudront bien s'adresser à la

DIRECTION GÉNÉRALE POUR L'EUROPE : 16, B^d DES ITALIENS, PARIS
A Cahors, M. ROBERT, agent général, faubourg Cabessut.

La Foncière

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Autorisée par décret du Gouvernement
Place Ventadour, à PARIS

Capital social : 40 MILLIONS

ASSURANCES VIE ENTIÈRE - MIXTE - TERME FIXE

Ces Assurances donnent droit à une PARTICIPATION de 80% BÉNÉFICES de la Compagnie

Assurances de Survie. Assurances de Capitaux différés.

RENTES VIAGÈRES

S'adresser à M. DALLET, agent spécial, 1, allées Fénélon, Cahors.

PROFITS de 5 à 10% assurés sans risques MOYEN de RÉALISER BÉNÉFICES de 100 à 500 et plus, payables tous les 15 jours. Liste et résultats obtenus envoyés gratis.

COCHRANE and SONS, Stockbrokers
43 & 44, Cornhill, E. C., LONDRES
Maison fondée en 1867, ayant clientèle dans toute l'Europe

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

VIN de VIAL

TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT

AU QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE de CHAUX

Le Tonique le plus énergique que doivent employer les Convalescents, les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.

Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, les Convalescences. En un mot, tous ces états de langueur, d'amaigrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.

LYON - Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 - LYON

Dépôt dans les principales pharmacies.

MAGASIN ET APPARTEMENT A LOUER PRÉSENTEMENT

Rue de la Liberté, 10

S'adresser à LA PATISSERIE LUTZY

A LOUER UN APPARTEMENT AU 1^{er} ÉTAGE

Composé de 9 pièces

Maison LUTZY, aux Hortes